

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **Conditions Générales de Vente** » ou « **CGV** »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société L'ENTREPRISE MEDICALE, société par actions simplifiée au capital de 52 470 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°377 562 277, et organisme de formation, organisé sous le numéro 1192 08550 92 auprès du Service Régional de Contrôle, ayant son siège social situé au 1 rue Augustine Variot – 92240 Malakoff, fournit des services de formation e-learning à destination des professionnels de santé, des établissements de santé, des instituts de formation et, de manière générale, aux clients professionnels ainsi qu'aux consommateurs et clients non professionnels.

Les Services, tels qu'ils sont définis à l'article 2, sont disponibles sur la plateforme PHOSPHORIA (ci-après la « **Plateforme** ») accessible sur le site internet <https://www.phosphoria-formation.fr> (ci-après le « **Site** ») via une connexion internet.

2. DEFINITIONS

Les termes débutant par une majuscule, utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification suivante :

« **Client** » : désigne toute personne, physique ou morale, professionnelle ou non professionnelle (consommateur), à laquelle L'ENTREPRISE MEDICALE fournit les Services dans les conditions prévues par le Contrat, en contrepartie d'un paiement ;

« **Commande** » : désigne l'intention d'un Client d'engager une transaction commerciale pour bénéficier des Services proposés par L'ENTREPRISE MEDICALE ;

« **Compte** » : désigne l'environnement personnel dédié à un Utilisateur conformément à l'article 4.4 des CGV ;

« **Conditions Générales de Vente** » ou « **CGV** » : désigne les Conditions Générales de Vente, objet des présentes ;

« **Consommateur** » : désigne toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ;

« **Convention de Formation** » : désigne, selon le cas, la convention de formation professionnelle continue ou la convention de formation, conclue entre L'ENTREPRISE MEDICALE et le Client, ayant notamment pour objet de décrire le contenu de la formation sélectionnée par le Client et les modalités d'organisation de l'action de formation ;

« **Contrat** » : désigne l'ensemble des documents contractuels qui encadre la relation entre L'ENTREPRISE MEDICALE et le Client / l'Utilisateur ;

« **Force Majeure** » : désigne les cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil, et ceux habituellement retenus par la jurisprudence et les tribunaux français, ainsi que les événements suivants : conflit social, grèves internes ou externes, lock out, occupation des locaux de L'ENTREPRISE MEDICALE, émeute, boycott, blocage des moyens de transport, intervention des autorités civiles ou militaires, restrictions légales ou gouvernementales en ce compris tout retrait ou suspension d'autorisations quelles qu'elles soient, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, les accidents de toutes natures, catastrophe naturelle, tremblement de terre, guerre, sabotage, acte de terrorisme, acte de folie, incendie, dégât des eaux, inondations, intempéries, épidémie, pandémie, maladie touchant plus de 10% du personnel de L'ENTREPRISE MEDICALE dans une période de deux mois consécutifs, effondrement des installations, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau de télécommunications privé ou public, du réseau internet ou du réseau électrique,

acte de piratage informatique, les blocages de routes et les impossibilités d'approvisionnement en fournitures et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des Parties empêchant l'exécution normale du Contrat ;

« **Informations Confidentielles** » : désigne les informations confidentielles échangées entre les Parties, de quelque manière que ce soit (écrite, verbale, visuelle, électronique ou autre), ou auxquelles elles ont accès à l'occasion du Contrat notamment : a) toute information, analyse, étude et autre document sous quelque forme que ce soit, ayant trait à l'existence et au contenu des discussions entre les Parties concernant l'objet du Contrat ; b) les méthodologies, produits, outils et logiciels, matériels, modèles industriels et données de L'ENTREPRISE MEDICALE, ainsi que toute mise à jour, modification, ou ajout à ces dernières ; c) les autres informations identifiées comme confidentielles par L'ENTREPRISE MEDICALE (plans de développement, roadmaps, etc...) ; d) les informations relatives aux clients, prospects, relations d'affaire de L'ENTREPRISE MEDICALE, que ces derniers soient des sociétés ou particuliers, ainsi qu'aux comptes, produits, fichiers et documents internes de L'ENTREPRISE MEDICALE ; e) les informations relatives à la gestion, l'organisation, aux opérations commerciales, stratégiques et aux activités administratives, financières, juridiques, et marketing des Parties, même celles non expressément liées à l'objet du Contrat, sans que cette liste soit limitative ou exhaustive ;

« **Parties** » : désigne L'ENTREPRISE MEDICALE et le Client ;

« **Plateforme** » : désigne l'interface numérique donnant accès à l'ensemble des modules de formation de L'ENTREPRISE MEDICALE ;

« **Professionnel** » : désigne toute personne physique ou morale, qu'elle soit publique ou privée, qui agit, y compris par l'intermédiaire d'une autre personne agissant en son nom ou pour son compte, aux fins qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ;

« **Services** » : désigne la fourniture des offres de formation e-learning mises en vente par L'ENTREPRISE MEDICALE, issues de son catalogue de formations ;

« **Site** » : désigne le site internet accessible à l'adresse <https://www.phosphoria-formation.fr> ;

« **Utilisateur** » : désigne, selon le cas, soit le Client, personne physique, soit le salarié du Client, personne morale, dûment autorisé à bénéficier des Services.

3. ACCEPTATION ET EVOLUTION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le Client a souhaité accéder aux Services fournis par L'ENTREPRISE MEDICALE. Le Client déclare avoir pris connaissance des informations délivrées par L'ENTREPRISE MEDICALE, des caractéristiques des Services et s'être assuré lui-même de leur adéquation avec ses besoins.

Pendant toute la durée du Contrat, le Client se porte-fort du parfait respect des CGV par les Utilisateurs faisant partie de son personnel et/ou qui bénéficient des Services par l'intermédiaire du Client ou à sa demande.

L'acceptation préalable des CGV est un prérequis indispensable à l'utilisation des Services. En cas de refus des CGV, l'accès aux Services est strictement interdit.

Le Client déclare avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet.

L'utilisation des Services par l'Utilisateur vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

Les CGV, peuvent, le cas échéant, être complétées par des conditions particulières rattachées à une offre spécifique commercialisée par L'ENTREPRISE MEDICALE.

Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Le fait pour L'ENTREPRISE MEDICALE de ne pas présenter d'objections aux stipulations contenues dans une communication quelconque reçue du Client ne pourra pas être considérée comme une renonciation à se prévaloir des présentes CGV.

L'ENTREPRISE MEDICALE se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes CGV. La version des CGV applicable à la Commande du Client est celle en vigueur à la date de la validation de la Commande par L'ENTREPRISE MEDICALE. Les modifications seront uniquement applicables à toutes les Commandes postérieures à l'entrée en vigueur des nouvelles CGV. Le Client est invité à prendre connaissance des nouvelles CGV pour toutes les Commandes postérieures à la date de modification. Toute validation des Commandes postérieures à la date de modification des CGV implique l'acceptation de l'intégralité des nouvelles CGV, sans restriction ni réserve, par le Client.

4. MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ACCES AUX SERVICES

4.1. Prérequis techniques

Le Client / l'utilisateur reconnaît et accepte que pour accéder au Site, à la Plateforme et aux Services proposés par L'ENTREPRISE MEDICALE, il doit disposer d'un ordinateur compatible connecté à internet (configuré avec un processeur supérieur à 2 GHz dual core ; 2 Go de RAM ; un espace disque libre de 30 Go ; une résolution d'écran minimale 1280x1024 ; une carte son ; des haut-parleurs ou un casque audio ; un système d'exploitation égal ou supérieur à Windows 7) et de navigateurs internet pouvant prendre en charge les modules e-learning (Internet Explorer 10.0 ou supérieur, Edge, Chrome, Firefox, Opera, Safari 8.0 ou supérieur, Chrome ; pour les cours de bureautique MS Office 2010), tous ces navigateurs devant être accompagnés du Plug-in Adobe Flash version 8.0 ou supérieure.

Il s'engage ainsi à faire son affaire personnelle de l'évolution ou de la mise à jour de l'ensemble des logiciels, éléments ou autres qu'il juge nécessaires notamment en vue de bénéficier des Services.

4.2. Conditions d'inscription

Le Client, personne physique, doit être majeur dans son pays de résidence au moment de son inscription sur le Site ou, s'il est mineur ou majeur incapable, disposer d'une autorisation adéquate de ses parents ou représentants légaux.

Le Client, personne morale, doit être immatriculé en France au moment de son inscription sur le Site.

4.3. Inscription - Commande

Toutes les étapes de la Commande sont clairement identifiées sur le Site.

Le Client renseigne, sur le formulaire, toutes les informations requises pour finaliser son inscription. Il renseigne notamment une adresse électronique valide. Une même adresse électronique ne peut être utilisée que pour un seul Compte.

Le Client garantit à L'ENTREPRISE MEDICALE que l'ensemble des informations fournies sont exactes, à jour et complètes. Il s'engage également à les mettre à jour et à procéder, le cas échéant, aux modifications des informations sur son Compte.

L'ENTREPRISE MEDICALE se réserve le droit de refuser discrétionnairement l'ouverture d'un Compte, notamment si certaines informations communiquées sont erronées, frauduleuses, falsifiées ou douteuses.

Les prix des Services de L'ENTREPRISE MEDICALE sont accessibles sur le Site avant l'inscription du Client.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa Commande et son prix total ainsi que de corriger d'éventuelles erreurs avant de valider définitivement sa Commande.

La Commande n'est définitive qu'après validation par L'ENTREPRISE MEDICALE du dossier complet d'inscription du Client, accompagné, pour le Client Consommateur, du règlement des Services et, pour le Client Professionnel, de la Convention de Formation signée.

L'ENTREPRISE MEDICALE décline toute responsabilité en cas de non-validation de la Commande, sans recours possible de la part du Client.

L'ensemble des données fournies par le Client lors du processus de Commande et la confirmation enregistrée de cette Commande valent preuve de la transaction.

L'ENTREPRISE MEDICALE se réserve le droit de refuser toute Commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une Commande antérieure tant que ce litige n'est pas résolu.

4.4. Création d'un Compte - Accès aux Services

Après validation de l'inscription, un Compte est créé par L'ENTREPRISE MEDICALE. Un seul Compte par Client / Utilisateur est autorisé.

Le Client / l'Utilisateur reçoit par email une invitation de connexion à la Plateforme. La connexion est automatique (auto-login) en cliquant simplement sur la mention « *Accéder au module e-learning* ».

L'accès aux Services est possible :

- Pour le Client Consommateur : après paiement du prix correspondant ;
- Pour le Client Professionnel : après signature de la Convention de Formation.

Le Client / l'Utilisateur est responsable de la confidentialité du lien de connexion qui lui permet d'accéder aux Services. Il s'engage à ne pas le divulguer et à prendre toutes précautions nécessaires pour éviter que des tiers puissent avoir accès aux Services.

Tout accès au Compte et aux Services pourra être supprimé par L'ENTREPRISE MEDICALE, à tout moment et sans préavis, s'il est fait un usage frauduleux ou illicite des contenus du Site ou des Services. Le Client sera informé de cette suppression et de son motif.

Le Client / l'Utilisateur peut demander, à tout moment, la suppression de son Compte en contactant L'ENTREPRISE MEDICALE aux coordonnées disponibles sur le Site. Toute suppression est définitive.

4.5. Accès aux documents contractuels

Les documents contractuels suivants, Convention de Formation, attestation d'inscription et certificat de réalisation, sont disponibles sur la Plateforme. Le certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.

5. DROIT DE RETRACTATION

5.1. Exercice du droit de rétractation

Le Client, visé par les dispositions des articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours suivant la validation de la Commande par L'ENTREPRISE MEDICALE pour procéder à son annulation.

Le Client doit informer L'ENTREPRISE MEDICALE de sa décision de se rétracter, par tout moyen écrit, notamment par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante formation@phosphoria-formation.fr dénué d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter et mentionnant la Commande concernée par la rétractation.

Aucune somme ne sera exigée du Client en cas de rétractation dans le respect du délai susvisé.

Toutefois, si le Client a commencé à utiliser les Services préalablement à l'exercice de son droit de rétractation, il reste redevable du montant total de la Commande.

5.2. Effets de la rétractation

En cas d'exercice du droit de rétractation dans les conditions précitées, L'ENTREPRISE MEDICALE procédera au remboursement du prix de la Commande dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de réception par L'ENTREPRISE MEDICALE de la décision de rétractation du Client.

Le remboursement se fera par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale.

6. CONDITIONS FINANCIERES

6.1. Prix

Les prix des Services de L'ENTREPRISE MEDICALE sont ceux en vigueur au jour de la Commande par le Client.

Les prix des Services sont indiqués en euros HT ou nets de TVA suivant la nature juridique du Client.

Le montant total dû par le Client est indiqué sur la confirmation de la Commande adressée au Client.

Les prix des Services n'incluent pas le coût de la connexion internet qui demeure à la charge du Client.

6.2. Règlement - Facturation

Pour un Client Consommateur :

La facture est émise dès la Commande des Services. Le règlement s'effectue au jour de la date d'émission de la facture. Le règlement de la Commande par le Client ne sera considéré comme définitif qu'après encaissement effectif des sommes dues par L'ENTREPRISE MEDICALE.

Toute formation commencée est due en totalité.

Le prix est payable comptant en totalité par le Client par virement bancaire ou chèque à l'ordre de L'ENTREPRISE MEDICALE, avant l'accès aux modules de formation.

Pour un Client Professionnel :

La facture est émise par L'ENTREPRISE MEDICALE après la réception de la Convention de Formation. Le règlement s'effectue dans un délai de trente (30) jours fin de mois date de facture, par virement bancaire ou chèque. Par exception, le Client Professionnel peut demander à être facturé après service rendu (i) dès la fin de la formation ou (ii) à l'expiration d'un délai de six (6) mois à compter de la mise à disposition des Services.

6.3. Retards de paiement

En cas de retard de paiement, le Client est redevable de pénalités de retard courant à compter du jour qui suit la date de règlement figurant sur la facture et égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne

(BCE) à son opération de refinancement en vigueur au moment de l'application de la présente clause majoré de 10 points de pourcentage, sans formalité aucune, ni mise en demeure préalable.

Tout retard de paiement entraîne également de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros.

En outre, en cas de retard de paiement de plus de quinze (15) jours après une première relance restée sans effet, L'ENTREPRISE MEDICALE se réserve le droit de suspendre le Compte personnel et l'exécution de ses obligations.

6.4. Facturation électronique

Le Client accepte expressément de recevoir sous format électronique la facture à l'adresse électronique fournie lors de la validation de sa Commande. Il prendra toutes mesures nécessaires pour que les factures électroniques puissent être effectivement reçues sur cette adresse électronique, et veillera notamment à ce que les dispositifs techniques (filtrage, pare-feux etc.) soient paramétrés en conséquence. En cas de réponse électronique automatisée, la facture sera réputée avoir été valablement remise à son destinataire. Le Client informera immédiatement L'ENTREPRISE MEDICALE de toute modification affectant l'adresse électronique à laquelle les factures sont envoyées. Toute facture envoyée à la dernière adresse valablement indiquée sera réputée avoir été valablement reçue en l'absence d'indication de changement d'adresse électronique

7. DISPONIBILITE DE LA PLATEFORME ET DES SERVICES

L'accès à la Plateforme et aux Services nécessite que le Client / l'Utilisateur soit connecté à internet avec une connexion à haut débit, dont il est seul responsable.

L'ENTREPRISE MEDICALE s'efforce d'assurer une accessibilité de la Plateforme et des Services 24h/24h. Toutefois, le Client / l'Utilisateur est parfaitement informé de l'existence d'aléas techniques inhérents à l'internet et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter ainsi que des opérations de maintenance susceptibles d'être menées par L'ENTREPRISE MEDICALE.

L'ENTREPRISE MEDICALE ne s'engage donc pas à fournir une accessibilité permanente et ne peut être tenue responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements.

Ainsi, la disponibilité de la Plateforme et des Services peut être à tout moment impactée, ralentie, suspendue ou interrompue de manière temporaire dans les cas suivants, sans que cette liste ne soit limitative : (i) maintenance, mises à jour et évolutions de la Plateforme ; (ii) dysfonctionnement ou interruption indépendant de la volonté de L'ENTREPRISE MEDICALE, ou lié à une erreur humaine, un bug, un virus ou au fait d'un tiers ; (iii) toute action ou omission du Client / Utilisateur ; (iv) incompatibilité technique avec le système informatique, les logiciels, le matériel ou les règles internes applicables au sein d'un Client / Utilisateur ; (v) utilisation non-conforme, suspectée ou avérée, de la Plateforme et des Services par le Client / l'Utilisateur.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du Site est la propriété de L'ENTREPRISE MEDICALE et de ses partenaires et est protégé par les lois en vigueur relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle du contenu du Site est strictement interdite et susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

L'ENTREPRISE MEDICALE concède uniquement au Client / à l'Utilisateur, de manière exhaustive et limitative, le droit limité, personnel, non cessible, non transmissible et non exclusif d'accéder à distance et de consulter à distance les Services. Ce droit d'utilisation court pour une durée limitée à compter de l'envoi des accès à la plateforme.

Le Client / l'Utilisateur reconnaît expressément que les modules de formation ne peuvent, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction partielle ou totale de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation.

9. CONFIDENTIALITE

Chaque Partie s'interdit de divulguer toute Information Confidentielle de l'autre Partie, mise à sa disposition sous quelque forme que ce soit à l'occasion du Contrat, à compter de sa divulgation et pendant les cinq (5) années suivant la cessation du Contrat pour quelque cause que ce soit, sauf consentement exprès, préalable et écrit de l'autre Partie.

Cependant, les Parties pourront faire état du Contrat pour les besoins de leur publicité, ceci à l'exclusion de son contenu.

Les Parties prendront vis-à-vis de leur personnel et partenaires toutes les mesures nécessaires permettant d'assurer l'effectivité de l'obligation mentionnée ci-dessus.

10. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données personnelles et, en particulier, le Règlement Général sur la Protection des données personnelles (UE) 2016/679 dit « RGPD » et toute réglementation subséquente (ci-après la « Loi »).

Il est rappelé que les données personnelles demandées au Client / à l'Utilisateur sont nécessaires à l'exécution des Services.

Lorsque le Client est une personne physique, ses données personnelles sont traitées par L'ENTREPRISE MEDICALE dans la limite des finalités déterminées. Les conditions et modalités de collecte et de traitement des données à caractère personnel ainsi que les droits dont disposent le Client sur celles-ci sont définis dans la « [Notice d'information RGPD](#) », accessible sur le Site.

Lorsque le Client est une personne morale, il est amené à transmettre les données personnelles des Utilisateurs autorisés à bénéficier des Services auxquels il a souscrit. Dans le cadre de l'exécution du Contrat, L'ENTREPRISE MEDICALE sera amenée à traiter des données personnelles pour le compte et selon les instructions du Client. Le Client agit dans ce cadre en tant que responsable de traitement et L'ENTREPRISE MEDICALE en tant que son sous-traitant au sens de la Loi. A ce titre, L'ENTREPRISE MEDICALE s'engage à traiter les données personnelles confiées par le Client dans le respect de ses instructions et des stipulations prévues à l'**Annexe 1** - Protection des données personnelles, ce que L'ENTREPRISE MEDICALE déclare expressément être en mesure de respecter.

11. DUREE D'ACCES AUX SERVICES

La durée d'accès aux Services s'étend sur six (6) mois.

12. RESPONSABILITE

L'ENTREPRISE MEDICALE déclare que les Services sont conformes à la description qui en est faite sur le Site.

La responsabilité de L'ENTREPRISE MEDICALE ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers, atteinte à l'image ou à la marque.

En toutes hypothèses, au cas où la responsabilité de L'ENTREPRISE MEDICALE est reconnue, le montant total toutes causes confondues dû par cette dernière ne pourra excéder le montant total HT payé par le Client au titre des Services concernés.

13. FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de Force Majeure entraîne la suspension immédiate de l'exécution du Contrat.

Toutes les obligations de L'ENTREPRISE MEDICALE au titre du Contrat seront suspendues et aucune indemnité ne sera due au Client, le cas échéant aux tiers, dans tous les cas où l'inexécution d'une obligation aurait pour cause un cas de Force Majeure.

En cas de prolongation du cas de Force Majeure pendant plus de soixante (60) jours, le Client pourra résilier le Contrat, de plein droit, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à L'ENTREPRISE MEDICALE.

14. PREUVE

Toute action et communication électronique réalisées entre les Parties aura la même force probante qu'un écrit papier. En cas d'incident ou de litige, le Client reconnaît et accepte que les fichiers, données, messages, registres informatisés et données de connexion enregistrées dans les systèmes informatiques de L'ENTREPRISE MEDICALE valent preuve parfaite, et renonce à contester ce moyen de preuve, sauf à discuter son authenticité.

15. LOI APPLICABLE - LITIGE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes CGV sont soumises la loi française.

Pour un Client Professionnel :

En cas de différend ou de litige qui viendrait à naître entre les Parties, celles-ci tenteront, dans un premier temps, de le résoudre amiablement.

A défaut d'accord amiable, tous les litiges et différends auxquels le Contrat pourrait donner lieu concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution seront soumis à l'appréciation exclusive des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

Pour un Client Consommateur :

En cas de différend ou de litige qui viendrait à naître entre les Parties, celles-ci tenteront, dans un premier temps, de le résoudre amiablement.

En cas d'échec de cette démarche, le Client consommateur peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes et dont les références figurent sur le Site, ou tout mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.

Si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé que le Client consommateur peut saisir, selon son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du Contrat ou de la survenance du fait dommageable.

16. STIPULATIONS DIVERSES

16.1. Indépendance des clauses

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses des présentes CGV seraient considérées comme nulles, inapplicables ou inopposables par toute juridiction compétente, les autres clauses resteront valables, applicables et opposables, sauf décision contraire de ladite juridiction.

16.2. Indépendance des Parties

Les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution du Contrat, qui ne saurait notamment être interprété comme créant une quelconque société ou association entre elles, ni un quelconque mandat, ni une quelconque subordination, ni une quelconque solidarité de droit ou de fait.

16.3. Cession - Sous-traitance

L'ENTREPRISE MEDICALE pourra céder les droits et obligations prévus au Contrat et pourra sous-traiter en partie ou en totalité l'exécution des Services, objet des présentes CGV.

Le Contrat ne peut être cédé ou transféré par le Client à un tiers, quel qu'il soit, sans l'autorisation préalable et écrite de L'ENTREPRISE MEDICALE. Dans une telle hypothèse, le Client demeurera garant solidaire vis-à-vis de L'ENTREPRISE MEDICALE de l'exécution par le cessionnaire de toutes les obligations prévues au Contrat.

ANNEXE 1 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

I. OBJET

La présente annexe a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Sous-traitant s'engage à effectuer pour le compte du Responsable de traitement les opérations de Traitement de Données Personnelles dans le cadre du Contrat.

II. DEFINITIONS

« **Données Personnelles** » : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « **Personne Concernée** »). Est réputée être une « personne physique identifiable » toute personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

« **Traitement** » : désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectué ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqué à des Données Personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

III. DESCRIPTION DU TRAITEMENT FAISANT L'OBJET DE LA SOUS-TRAITANCE

Le Sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du Responsable de traitement les Données Personnelles nécessaires pour fournir les Services objet du Contrat, selon la description ci-dessous :

Fondements juridiques de la collecte	Ces Données Personnelles sont collectées et utilisées aux fins de susmentionnées sur la base des fondements juridiques suivants : <ul style="list-style-type: none">• Le Traitement est fondé sur le consentement des Personnes Concernées. Le Responsable de traitement s'engage à informer les Personnes Concernées du Traitement des Données Personnelles qui les concernent ;• Le Traitement est nécessaire à l'exécution du Contrat ou afin de prendre les mesures des demandes avant de conclure le Contrat ;• Le Traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes : le Traitement a lieu à des fins de prospection, pour réaliser des études statistiques sur les produits.
---	---

Finalité(s) du traitement	<p>Ces Données Personnelles sont traitées par le Sous-traitant pour permettre de poursuivre les finalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer le Compte Client ; • Traiter les demandes de contact ; • Traiter les demandes d'inscription aux formations ; • Communiquer les offres de formation ; • Traiter les demandes de suppression des Données Personnelles.
Durée du traitement	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant toute la durée de la relation contractuelle ; • Trois (3) ans pour le Traitement des demandes de contact à compter du dernier contact émanant de la Personne Concernée ; • Douze (12) mois pour le Traitement des demandes d'inscription aux formations ; • Trois (3) ans pour le Traitement des données visant à communiquer les offres de formation à compter de la dernière activité de la Personne Concernée. <p>Les Données Personnelles sont susceptibles d'être conservées en archivage intermédiaire en application de prescription légale particulière, le cas échéant.</p>
Données Personnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Données d'identité : nom, prénom, genre adresse électronique, adresse postale, numéro de téléphone ; • Données personnelles pouvant être communiquées via l'espace « message » de notre formulaire de contact ; • Données personnelles pouvant être communiquées par téléphone ou par envoi d'un email à L'ENTREPRISE MEDICALE ; • Données relatives à la vie professionnelle : fonction ou spécialité, service, catégorie professionnelle, établissement, numéro de téléphone, adresse électronique ; • Données bancaires : coordonnées bancaires ; • Données de connexion : cookies, logins.
Catégories de personnes concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de santé indépendants ; • Salariés et autres collaborateurs des établissements de santé et instituts de formation ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Clients Consommateurs ; • Visiteurs du Site internet.
Contact du délégué à la protection des données personnelles ou de la personne responsable de la protection des données personnelles chez le Responsable de Traitement	L'adresse électronique et l'adresse postale communiquées par le Responsable de traitement lors de son inscription sur le Site.
Contact du délégué à la protection des données personnelles ou de la personne responsable de la protection des données personnelles chez le Sous-Traitant	<p>Groupe NEHS, Délégué à la protection des données, Direction Juridique et conformité, 185 rue de Bercy, 75012, PARIS</p> <p>Email : formation@phosphoria-formation.fr Pour toute communication au délégué à la protection des données, il est demandé d'adresser la demande avec en copie : [data-privacy@groupe-nehs.com]</p>

IV. OBLIGATIONS DU SOUS-TRAITANT VIS-A-VIS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le Sous-traitant garantit au Responsable de traitement le respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre notamment de la Loi ainsi que le respect de ses obligations au titre de la présente annexe.

Ainsi, le Sous-traitant s'engage à :

1. Traiter les Données Personnelles conformément aux instructions du Responsable de traitement figurant en article III de la présente Annexe, y compris en ce qui concerne les transferts de Données Personnelles vers un pays tiers ou une organisation internationale. Si le Sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation de la Loi, il en informe immédiatement le Responsable de traitement. En outre, si le Sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de Données Personnelles vers un pays tiers ou à une organisation internationale en vertu d'une disposition impérative du droit de l'Union Européenne ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le Responsable de traitement de cette obligation juridique avant le Traitement des Données Personnelles, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.
2. Garantir la confidentialité des Données Personnelles traitées. Ainsi, le Sous-traitant prendra toute mesure permettant d'empêcher toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des Données Personnelles.
3. A s'interdire de :
 - Traiter et/ou consulter les Données Personnelles à d'autres fins que l'exécution des Services qu'il effectue pour le Responsable de traitement au titre du Contrat (même si l'accès à ces Données Personnelles est techniquement possible) ;
 - De divulguer, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie des Données Personnelles traitées ;
 - De prendre copie ou stocker, quelles qu'en soient la forme et la finalité, tout ou partie des informations ou Données Personnelles contenues sur les supports ou documents qui lui ont été confiés ou qu'il a recueillis en cours d'exécution du Contrat, en dehors des cas couverts par les présentes.

4. Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données Personnelles en vertu du Contrat :
- s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité,
 - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données Personnelles.
5. Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou Services, les principes de protection des Données Personnelles dès la conception et de protection des Données Personnelles par défaut.

6. Sous-traitance

Le Sous-traitant peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, le « **Sous-traitant Ultérieur** ») pour mener des activités de Traitement spécifiques.

Ainsi, le Sous-traitant fait appel à :

- La société OVH, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE, sous le numéro 424 761 419 et dont le siège social est situé 2 rue Kellermann, 59100 ROUBAIX, pour l'hébergement des Données Personnelles ;
- La société QUANTOS EVOLUTION, société par actions simplifiée immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS, sous le numéro 799 001 391 et dont le siège social est situé 19 rue Emile Duclaux, 75015 Paris, pour l'édition du logiciel Dendreo;
- La société DOKEOS SPRL, immatriculée au Registre des personnes morales (RPM) du tribunal de commerce de Nivelles sous le numéro 822 557 021 000 18 et dont le siège social est situé 264 rue Provinciale – Bierges – 1301 - Belgique pour l'édition de la plateforme Dokeos LMS

Dans tous les cas, le Sous-traitant informe préalablement et par écrit le Responsable de Traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres Sous-Traitants Ultérieurs. Cette information doit indiquer clairement les Traitements sous-traités, et l'identité du Sous-Traitant Ultérieur. Le Responsable de Traitement dispose d'un délai maximum de trente (30) jours fermes, à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections ou s'opposer à cette sous-traitance ultérieure, qui a défaut sera considérée comme acceptée par le Responsable de Traitement.

Le Sous-traitant s'engage à imposer au Sous-Traitant Ultérieur les obligations de la présente Annexe. Ainsi, il appartient au Sous-traitant de s'assurer que le Sous-Traitant Ultérieur présente des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le Traitement réponde aux exigences de la Règlementation sur la protection des données personnelles. Si le Sous-Traitant Ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des Données Personnelles, le Sous-traitant demeure pleinement responsable devant le Responsable de Traitement de l'exécution par le Sous-Traitant Ultérieur de ses obligations.

7. Droit d'information des Personnes Concernées

Le Sous-traitant, au moment de la collecte des Données Personnelles, doit fournir aux Personnes Concernées par les opérations de Traitement l'information relative aux Traitements de Données Personnelles qu'il réalise. La formulation et le format de l'information doivent être convenus avec le Responsable de traitement avant la collecte de Données Personnelles.

8. Exercice des droits des Personnes Concernées

Dans la mesure du possible, le Sous-traitant doit aider le Responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des Personnes Concernées au titre de la réglementation sur la protection des Données Personnelles.

Le cas échéant, le Sous-traitant doit adresser ces demandes au Responsable de traitement dès réception par courrier électronique à l'adresse électronique convenue entre les Parties. Le Sous-traitant ne pourra répondre à la demande d'une Personne Concernée que sur instruction de Responsable de traitement.

9. Notification des Violations de Données Personnelles

Le Sous-traitant notifie au Responsable de traitement dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance toute violation de Données Personnelles, soit toute violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de Données Personnelles transmises, conservées ou traitées de façon non conforme aux instructions du Responsable de traitement et à la Loi, ou l'accès non autorisé à de telles Données Personnelles (ci-après la « **Violation** ») et par le moyen de notification convenu entre les Parties.

Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette Violation à l'autorité de contrôle compétente (ci-après la « **CNIL** »).

La notification contient au moins :

- la description de la nature de la Violation de Données Personnelles y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de Personnes Concernées par la Violation, les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de Données Personnelles concernées ;
- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- la description des conséquences probables de la Violation de Données Personnelles ;
- la description des mesures prises ou que le Sous-traitant propose de prendre pour remédier à la Violation de Données Personnelles, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

Lors d'une Violation de Données Personnelles, le Sous-traitant s'engage à procéder à toutes investigations utiles sur les manquements aux règles de protection des Données Personnelles afin d'y remédier dès que possible et de diminuer l'impact de tels manquements sur les Personnes Concernées. Le Sous-traitant s'engage à informer le Responsable de traitement de ses investigations et ce de manière régulière.

En tout état de cause, le Sous-traitant s'engage à collaborer activement avec le Responsable de traitement pour qu'il soit en mesure de répondre à ses obligations légales et contractuelles. Il revient uniquement au Responsable de traitement, en tant que Responsable de traitement, et sauf demande contraire expresse de sa part auprès du Sous-traitant, de notifier cette Violation de Données Personnelles à la CNIL ainsi que, le cas échéant, à la Personne Concernée.

10. Aide du Sous-traitant dans le cadre du respect par le Responsable de traitement de ses obligations

Le Sous-traitant aide le Responsable de traitement à respecter les obligations pesant sur lui au regard de la Loi, telles que notamment :

- ses obligations de notification à la CNIL ou de communication à la Personne Concernée d'une Violation de Données Personnelles ;
- son obligation de consultation préalable de la CNIL visée à l'article 36 du RGPD.

En outre, si le Responsable de traitement décide ou est contraint de réaliser une analyse d'impact relative à la protection des Données Personnelles, le Sous-traitant s'engage à aider le Responsable de traitement pour la réalisation d'une telle analyse.

En cas de contrôle de la CNIL, les Parties s'engagent à coopérer entre elles et avec la CNIL. Plus particulièrement, dans le cas où le contrôle mené chez le Sous-traitant concernerait les Traitements mis en œuvre au nom et pour le compte du Responsable de traitement, le Sous-traitant s'engage à en informer immédiatement le Responsable de traitement et à ne prendre aucun engagement pour lui.

En cas de contrôle de la CNIL chez le Responsable de traitement portant notamment sur les Services délivrés par le Sous-traitant, ce dernier s'engage à coopérer activement avec le Responsable de traitement et à lui fournir toute information dont ce dernier pourrait avoir besoin ou qui s'avèrerait nécessaire.

11. Mesures de sécurité

Le Sous-traitant s'engage conformément à la Loi, à prendre toutes précautions utiles notamment au regard de la nature des Données Personnelles et des risques présentés par le Traitement, pour préserver la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles transmises, traitées ou conservées et empêcher leur déformation, altération, endommagement, destruction de manière fortuite ou illicite, perte, divulgation et/ou tout accès à ces Données Personnelles par des tiers non autorisés préalablement de manière accidentelle ou illicite.

Le Sous-traitant met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les Données Personnelles, en prenant en compte l'état des connaissances, les coûts de mise en œuvre et la nature, portée, contexte et les finalités du Traitement ainsi que les risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

Le Sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- la pseudonymisation et le chiffrement des Données Personnelles ;
- les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de Traitement ;
- les moyens permettant de rétablir la disponibilité des Données Personnelles et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du Traitement.

Le Sous-traitant s'engage à maintenir ces moyens tout au long de l'exécution du Contrat et à défaut, à en informer immédiatement le Responsable de traitement.

En tout état de cause, le Sous-traitant s'engage en cas de changement des moyens visant à assurer la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles et des Traitements, à les remplacer par des moyens d'une performance supérieure. Aucune évolution ne pourra conduire à une régression du niveau de sécurité.

12. Sort des Données Personnelles

Au terme des Services impliquant un Traitement des Données Personnelles ou au plus tard au terme du Contrat, le Sous-traitant s'engage, au choix du Responsable de traitement à détruire toutes les Données Personnelles transmises par le Responsable de traitement dans le cadre du Contrat.

Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information du Sous-traitant. Une fois détruites, le Sous-traitant doit justifier par écrit de la destruction de ces copies.

13. Registre des catégories d'activités de Traitement

Le Sous-traitant s'engage à tenir un registre de toutes les catégories d'activités de Traitement effectuées pour le compte du Responsable de traitement, conformément aux stipulations de l'article 30 du RGPD. Le Sous-traitant donnera au Responsable de traitement accès au registre sur demande.

14. Flux transfrontières de Données Personnelles

Le Sous-traitant s'engage à ne pas transférer de Données Personnelles vers un pays tiers, n'appartenant pas à l'Union Européenne, ou vers une organisation internationale.

15. Audit

Le Sous-traitant met à la disposition du Responsable de traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations prévues au titre de la présente annexe, du Contrat et de la Loi et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections de toute nature, par le Responsable de traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits. Ainsi, le Responsable de traitement se réserve le droit de procéder à toute vérification ou audit qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées par le Sous-traitant ; il pourra notamment procéder un audit de sécurité auprès du Sous-traitant ou directement auprès d'un Sous-Traitant Ulérieur.

Les audits doivent permettre une analyse du respect par le Sous-traitant de ses obligations au titre de la présente annexe, du Contrat, ainsi qu'au titre de la Loi. Ils doivent permettre notamment de s'assurer que les mesures de sécurité et de confidentialité des Données Personnelles mises en place ne peuvent être contournées sans que cela ne soit détecté et notifié.

V. OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT VIS-A-VIS DU SOUS-TRAITANT

Le Responsable de traitement s'engage à :

1. fournir au Sous-traitant les Données Personnelles concernées par le Contrat ;
2. documenter par écrit toute instruction concernant le Traitement des Données Personnelles par le Sous-traitant ;
3. veiller, au préalable et pendant toute la durée du Traitement, au respect des obligations prévues par la Loi et le présent Contrat de la part du Sous-traitant ;
4. superviser le Traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du Sous-traitant.